

Au sein des écoles et des établissements scolaires, tous les personnels, membres de la communauté éducative, participent explicitement ou non, à la construction individuelle, sociale et sexuée des enfants et adolescents.

A destination de tous les acteurs de l'éducation à la sexualité, cette lettre est rédigée par des enseignants et des infirmières de l'académie. Elle a pour objectif d'aider tous ceux et celles qui s'investissent dans ce domaine en leur apportant régulièrement des ressources, des outils, des informations institutionnelles et des éclairages scientifiques.

Sommaire

- 1. Editorial**
 - 2. Education à la sexualité et CESC**
 - 3. partenaire**
 - 4. Des outils de réflexion**
-

1. Editorial

Fruit d'un travail collaboratif, la nouvelle charte d'intervention en milieu scolaire vient rappeler les grands principes qui doivent guider la mise en place de partenariats au sein des établissements scolaires. Elle rappelle également l'importance de faire appel à des associations agréées par l'éducation nationale.

Charte

Charte d'intervention en milieu scolaire destinée à toute association intervenant auprès de l'éducation nationale

La présente charte a pour objet, dans le cadre des textes en vigueur, de déterminer les modalités de toute action éducative complémentaire de l'enseignement public, menée dans un établissement scolaire, pendant ou hors temps scolaire.

Aspect règlementaire

- Toute intervention d'association en milieu scolaire est **soumise à l'autorisation du directeur d'école ou du chef d'établissement**. Elle intervient à la demande ou avec l'accord des équipes pédagogiques concernées et dans le respect de la responsabilité pédagogique des enseignants.
- Tout projet d'action, élaboré à l'initiative de l'établissement scolaire ou à l'initiative du partenaire associatif, doit être réalisé **dans le cadre du projet d'école ou d'établissement**
 - Il fait l'objet d'une présentation au conseil d'école qui doit se prononcer sur l'organisation des activités périscolaires et la protection des enfants dans le cadre scolaire ou périscolaire (circulaire n° 93-136 du 25 février 1993).
 - Dans les collèges et les lycées, il doit être soumis au conseil d'administration.

Démarche

- **L'établissement reste maître du pilotage en termes de conception, d'élaboration et de réalisation de l'action et d'évaluation**
 - Toute action s'inscrit dans une **démarche participative**, mise en œuvre par les professionnels de l'établissement. En cas de besoin, il sera fait appel à des intervenants extérieurs choisis selon des compétences reconnues.
- Le contenu de l'action (objectifs, modalités, évaluation) sera élaboré en partenariat avec l'intervenant extérieur à partir d'une première analyse de besoins faite à l'interne par les professionnels de l'Éducation nationale. **En cohérence avec les programmes**, il fera explicitement référence aux contenus d'enseignement et au socle commun de connaissances et de compétences.
- Toute intervention **s'intégrera dans le cursus scolaire**. Une intervention ne se résout pas à la seule information. Elle doit comporter un travail préalable et prévoir les suites à donner.
- **Les familles seront informées.**
- L'intervention se déroulera **en présence d'un professionnel de l'Éducation nationale**.
- Toute action devra être **évaluée** avec des critères et des moyens envisagés dès sa préparation.

Principes

- Toute intervention est **gratuite** pour les élèves.
- Tout intervenant s'engage au **respect** de l'individu, dans ses droits et sa dignité, sans discrimination sociale culturelle, ethnique, de sexe ou d'appartenance religieuse.
- L'intervenant s'abstiendra de toute forme de prosélytisme idéologique ou religieux et de toute attitude moralisatrice ou culpabilisante dans le strict respect du Code de l'Éducation.
- Il sera fait appel de préférence aux **associations agréées**.
- Les associations intervenant dans le domaine de la santé, feront référence à la **promotion de la santé** (Charte d'Ottawa).
- Le partenariat fera l'objet d'une **convention particulière** signée entre l'établissement scolaire et l'association, aux fins de préciser le contenu, le calendrier, les modalités, les clauses de résiliation et le bilan d'exécution de l'action envisagée.
- La convention précitée fera explicitement référence à la charte académique qui lui sera annexée.

Agrément

La liste des associations agréées au plan national et académique peut être consultée sur le site académique : <http://www.ac-creteil.fr>, rubrique « Partenaire ».

Vous y trouverez les conditions d'agrément conformément aux dispositions de l'article D551-1 du Code de l'éducation.

L'article D551-2 précise les 6 conditions obligatoires pour obtenir un agrément, à savoir :

- Caractère d'intérêt général
- Caractère non lucratif
- Qualité des services proposés
- Compatibilité avec les activités du service public de l'Education nationale
- Complémentarité avec les instructions et programmes d'enseignement
- Respect des principes de laïcité et d'ouverture à tous, sans discrimination.

2. Education à la sexualité dans l'établissement

L'éducation à la sexualité, que notre expérience, nos réflexions ou nos pratiques pédagogiques nous font apparaître comme indispensable dans l'ensemble éducatif apporté à nos élèves, est clairement un domaine sensible. Et ceci à juste titre car, hors cadrage, le risque est grand de présenter une mise en difficulté soit pour les élèves, en cas d'interventions discutables ou réalisées par des personnels non formés, soit pour les personnels eux-mêmes en cas de réactions justifiables des familles.

Pour éviter ces écueils, nous devons nous référer à des textes qui nous précisent comment et avec quel contenu nous devons agir et nous appuyer sur des instances décisionnaires pour ancrer les actions dans la vie de l'établissement. C'est ce cadre qui nous protège tout en nous apportant des repères judicieux et nécessaires.

L'éducation à la sexualité s'impose par la loi **n° 2001-588 du 4 juillet 2001 relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception** et permettant la délivrance de la contraception d'urgence dans les établissements scolaires. Le législateur a considéré que l'éducation était la meilleure des mesures de prévention pour éviter les grossesses non désirées chez les adolescentes. Cette loi a été traduite dans les textes de l'éducation nationale par la [circulaire n° 2003-027 du 17 février 2003](#), qui constitue la référence centrale de nos actions. Cette circulaire détaille clairement le contenu et les modalités de l'éducation à la sexualité dans les établissements.

Elle définit les objectifs en rappelant l'étendue du domaine :

- la sexualité humaine ne peut s'entendre qu'en tenant compte de toutes ses composantes, biologiques, psychiques et sociales.
- L'éducation à la sexualité se déroule en contexte disciplinaire ou bien en séances spécifiques, qui doivent être organisées au moins trois fois par an et par niveau.
- Tous les personnels de l'établissement peuvent intervenir, sur la base du volontariat et à la condition d'avoir reçu une formation adaptée. La variété des compétences apportées par chaque catégorie de personnel garantit la couverture de tous les champs de la sexualité au cours des séances.
- Alternativement, l'établissement peut faire appel à des intervenants externes lorsque l'équipe en charge de l'éducation à la sexualité le juge utile et à la demande du chef d'établissement, sous conseil éventuel du CESC.

Education à la sexualité et CESC

Pour la mise en œuvre de l'éducation à la sexualité, il convient de s'appuyer sur les instances de l'établissement. Il n'y a pas de parcours unique, ces instances fonctionnant de façons spécifiques selon les particularités locales.

Le rôle du CESC est défini par **la circulaire n°2006-197 du 30 novembre 2006**. Par nature, il constitue « ... une instance de réflexion, d'observation et de veille qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière de prévention, d'éducation à la citoyenneté et à la santé, intégré au projet d'établissement». Il a donc un rôle prescripteur. Il peut être le point de départ du projet d'éducation à la sexualité en remontant une demande de l'une des catégories représentées (enseignants, direction, parents, élèves) et, selon les textes, il peut opérer le repérage et la sélection de partenaires externes à l'établissement, par son travail en réseau avec les acteurs locaux.

Education à la sexualité et projet d'établissement

L'éducation à la sexualité doit, dans la mesure du possible, s'insérer dans le projet d'établissement. Son rôle est de définir, dans l'établissement, les priorités éducatives communes, au delà des obligations des programmes disciplinaires. Cette inscription permet de donner une place institutionnelle au projet d'éducation à la sexualité au sein de l'établissement, de l'articuler avec les autres projets tout en lui réservant une place prioritaire et de l'inclure dans la pérennité.

Education à la sexualité et conseil d'administration

Pour finir, le projet d'éducation à la sexualité peut aussi être adopté en conseil d'administration. Cela lui confère une visibilité pour tous les acteurs de l'établissement, tout autant qu'il en facilite l'appropriation dans la mesure où tout le monde pourra le discuter et participer à son adoption par le vote. Cette adoption est déterminante pour faciliter la réalisation pratique du projet, dans la mesure où elle limite la portée des oppositions de principe qui pourrait s'élever contre lui.

3. Partenaire : CRIPS

« Au sein des écoles et des établissements scolaires, tous les personnels, membres de la communauté éducative, participent explicitement ou non, à la construction individuelle, sociale et sexuée des enfants et adolescents. »

Cependant des partenaires extérieurs peuvent aussi intervenir au sein de vos établissements. En effet, ils peuvent permettre à certains collègues qui ne souhaitent pas intervenir seul d'être appuyés. Mais ces partenaires, de par leur façon différente d'intervenir, peuvent apporter une pédagogie novatrice sur des thèmes parfois sensibles



Le **CRIPS** (Centres Régionaux d'Information et de Prévention du Sida) est un réseau national de compétences pour le traitement de l'information et de la documentation sur le VIH/sida, les hépatites, les usages de drogues et les conduites à risque des jeunes. Le réseau **CRIPS** se compose de huit structures autonomes présentes en Auvergne, Aquitaine, Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais, Pays-de-la-Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes et Guyane.

Le **CRIPS**, notamment Ile-de-France, peut vous aider à l'élaboration de produits adaptés en matière de prévention et à la mise en œuvre d'actions au sein de vos établissements.

Pour cela, le **CRIPS** Ile-de-France met à votre disposition :

- Un excellent **centre de documentation et d'information** (14 rue Maublanc 75015), vous y trouverez une large palette de documents : livres, thèses, films, outils pédagogiques, brochures, affiches, etc. Une documentaliste sera également disponible pour vous guider dans vos recherches. Ce centre de documentation vous permettra à la fois d'obtenir des informations très précises dans de nombreux domaines mais également de trouver des outils de sensibilisation. Certains documents peuvent être empruntés,

d'autres achetés et enfin vous pourrez obtenir des brochures et affiches pour vos établissements.

- Des **rencontres avec des spécialistes** (quatre par an) autour de thème comme « amour et sexualité sur internet », **des stages de formation** pour tous les professionnels des secteurs médico-sociaux et socio-éducatifs dont le but est la mise à jour des connaissances et de proposer des stratégies de prévention.
- De nombreuses **actions menées dans les établissements** dont les thématiques sont adaptées aux problèmes de santé publique concernant les adolescents (éducation à la vie affective et sexuelle, prévention des consommations de drogues, bien-être / mal-être et comportements alimentaires). La démarche employée par le **CRIPS** est basée sur des méthodes participatives qui cherchent à stimuler la parole et la réflexion comme des animations-débats, des représentations théâtrales, etc. Ces actions doivent toujours être menées en présence des encadrants de l'établissement.
- Le Cybercrips, un **espace d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation destiné aux 13-25 ans**. L'accès (au RDC de la tour Montparnasse) est libre et gratuit. Des animateurs formés sont disponibles pour répondre aux interrogations des visiteurs ou les réorienter vers des structures adaptées à leur besoin. Ce lieu propose des expositions, des bornes multimédias, des espaces de parole, des jeux, des démonstrations, des mises en situation, etc. C'est un espace particulièrement adapté à un public adolescent. Vous pouvez vous y rendre avec vos élèves afin de leur faire découvrir et qu'ils puissent retourner dans ce lieu fiable et agréable pour aller chercher des informations. Un animateur peut également vous prendre en charge et mettre en place au sein de ce lieu une animation selon vos besoins.

Ceci n'est qu'un petit aperçu de ce que propose le **CRIPS IdF**. En effet, ce partenaire propose de nombreuses actions, expositions, débats etc. en lien avec l'actualité et son offre ne cesse d'évoluer au fil des années. N'hésitez pas à aller sur leur site afin d'en savoir plus <http://lecrips-idf.net/> ou à vous abonnant à leurs lettres d'information.

4. Des outils de réflexion

Moi Tarzan, toi Jane

Critique de la réhabilitation « scientifique » de la différence hommes/femmes

Irène Jonas – Ed. Syllepse

Hommes et femmes auraient des comportements et des capacités différentes, les femmes seraient rêveuses, littéraires, maternelles et les hommes pratiques, scientifiques, virils... Ces préjugés sont profondément enracinés dans nos sociétés. A l'heure où de nombreuses normes sont remises en cause, on n'assiste pas à la disparition de ces stéréotypes (les hommes sont influencés par Mars, les femmes Vénus) mais bien plutôt à leur reformulation sous un vernis plus moderne mais tout aussi infondé.



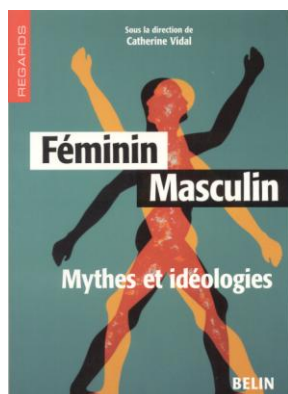
Dans cet ouvrage court mais dense, Irène Jonas s'attaque à ces nouvelles représentations « scientifiques » qui sous prétexte de différences entre les sexes, relégitiment les inégalités de genre, parlant de « complémentarité » hommes/femmes. Elle montre le danger de ces nouveaux (pas si nouveaux en fait) courants « psy ». Ils prétendent s'appuyer sur les théories évolutionnistes de Darwin, mais en fait ce n'est qu'avatar d'une forme de darwinisme social. Ces théories, qui visent à naturaliser la « domination masculine », prétendent s'appuyer sur les derniers progrès de l'imagerie médicale. Les travaux de la neurobiologiste Catherine Vidal montrent bien que la soi-disant modernité des techniques scientifiques (IRM cérébrale, biologie moléculaire et génétique) n'empêche pas la « science » de tomber dans la reproduction (tout en la modernisant) de normes de domination avant tout sociales.

Cet ouvrage ne nie pas les différences, mais souligne leur nature avant tout sociale (elles sont à rechercher dans les relations entre les sexes, les groupes sociaux et non dans une quelconque nature humaine), et donc qu'elles peuvent changer. C'est une question particulièrement importante pour tous ceux qui travaillent dans l'éducation car cette différenciation sexuée est précoce. Nous avons un rôle important pour faire évoluer les représentations et les comportements des jeunes vers l'égalité filles/garçons. Cet ouvrage stimule la réflexion sur ce sujet, à découvrir.

Féminin Masculin , Mythes et idéologie

Sous la direction de Catherine Vidal

Edition : Belin ; Collection : REGARDS



« Qu'est ce qui nous fait homme ou femme ? Cette question agite le monde scientifique et philosophique depuis plus d'un siècle. Les progrès des neurosciences et de la génétique permettent de mieux comprendre pourquoi l'être humain, dans ses comportements, échappe aux lois du déterminisme biologique. Mais les idées reçues et les préjugés ont la vie dure. La tentation est toujours présente de mettre en avant des raisons « naturelles » pour expliquer les différences entre les sexes et justifier les inégalités sociales. »

Cet ouvrage propose le regard croisé de 8 spécialistes de disciplines différentes : Geneviève Fraisse (**philosophe**) , Maurice Godelier (**anthropologue**), Gaïd Le Maner-Idrissi (**psychologue**), Catherine Marry (**sociologue**) , Evelyne Peyre (**paléoanthropologue**), Pascal Picq (**paléoanthropologue**), Catherine Vidal (**neurobiologiste**), Joëlle Wiels (**généticienne**).

La confrontation de leurs approches permet de nourrir la réflexion sur les fondements de nos identités de femmes et d'hommes.

Les auteurs :

Mme BENEDICT Françoise, Infirmière conseillère technique auprès du recteur
M. BOULANGE Antoine, enseignant de SVT (Institut EPIN, VITRY SUR SEINE)
Mme DARDOUR Leila, enseignante de SVT(Lycée Paul Eluard, SAINT DENIS)
M. POTHET Alain, IA-IPR de SVT
M. PELLESCI Marc , enseignant de SVT au lycée Louise Michel (BOBIGNY)
Mme ROBIN Cécile, enseignante de SVT (Lycée Condorcet SAINT MAUR DES FOSSES)